

SAINT REMY L'HONORE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE
SAINT REMY L'HONORE

| | |
|--|--|
| Délibération n°2026-001 | L'an deux mille vingt-six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, 1er adjoint au Maire. |
| Date de convocation : 24/03/2026 | Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Marco GUERRA, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Anne LEBEL, Benoit MORIEN, Radia ZOUIOUECHE, Cédric MEHEUT, Dominique CHARPENTIER. |
| Date d'affichage 24/03/2026 | <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> |
| Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15 | Absents excusés et représentés : Florent BABIN, Jean-François QUARCK Absents : 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné) Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. |

Objet : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-7 à L.2122.17 ;

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Premier tour de scrutin, sous la présidence de Monsieur Christian PAVESIS, doyen de l'assemblée et des 2 assesseurs désignés par le conseil municipal, Madame Anne LEBEL et Madame Dominique CHARPENTIER.

Après un appel à candidature par le Président, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **15**
- bulletins blancs : **0**
- bulletins nuls : **0**
- suffrages exprimés : **15**
- majorité absolue : **10**

Monsieur Patrick RATEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 28 mars 2026

Patrick RATEL,
Le Maire



